



**Fiche d'inscription / Fiche de Renseignements  
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Querrien**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Né(e) le : ..... Sexe : F  M   
Adresse : .....  
Ecole/classe fréquentées : .....  
Régime d'affiliation (CAF, MSA, ou autres) : .....  
Je souhaite bénéficier d'une facture à chaque fin de vacances :  Oui  Non  
Titulaire d'une carte de bus :  Oui  Non

	Représentant légal	Autre représentant légal
NOM-Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Adresse Mail		

*Toutes modifications de coordonnées ou situation familiale doivent être signalées*

Autorise mon enfant à quitter SEUL l'accueil de loisirs après les activités :  **Oui**  **Non**  
Autorise mon enfant à quitter SEUL l'accueil de loisirs en cours d'activité :  **Oui**  **Non**  
Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant en fin de journée :

Nom et Prénom	Tél

- Autorise les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- Autorise l'apparition de mon enfant dans la presse ou autres médias à l'occasion des activités.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure d'accueil.
- J'autorise l'équipe pédagogique à communiquer mon adresse mail à la mairie de mon lieu de domiciliation.

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal

**Important :** Pour toute inscription, veuillez joindre une photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile.



**FICHE SANITAIRE**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Sexe : M  F

**PERSONNE(S) A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE**

NOM ET PRENOM	TELEPHONE	PORTABLE

**PERSONNE(S) AUTORISEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT :**

NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE	TELEPHONE

**INFORMATIONS MEDICALES UTILES**

Médecin traitant : ..... Ville : ..... ①.....

A-t-il eu les maladies suivantes : (entourez la réponse)

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire	Scarlatine	Otite	Coqueluche	Rougeole	Oreillons
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON

L'enfant est-il à jour de ses vaccins ?  Oui  Non.

L'enfant présente-t-il une allergie ?  Oui  non.

Précisez le type (alimentaire, médicamenteuse...) et la conduite à tenir :

Votre enfant souffre-t-il d'un problème de santé nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé ?  Oui  non.

Indiquez vos recommandations à prendre concernant votre enfant (lunettes, prothèses, hospitalisations...).

DATE : .....

SIGNATURE(S) (mention lu et approuvé) :



Année 2025/2026

## Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

### 1- Définition

Dans le cadre de la mise en place d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), la commune propose des temps d'activités destinés aux 10\*-17 ans, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi et vendredi soir en période scolaire.

\*enfant né en 2015. Si l'enfant est né en 2016, l'inscription ne sera possible qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### 2- Modalités d'inscriptions

Le dossier peut être demandé en Mairie aux horaires d'ouverture ou auprès des animateurs. Le dossier devra ensuite être remis à l'animateur ou en mairie au plus tard avant le premier jour d'activité de l'enfant.

L'inscription au sein de la structure est validée à réception des éléments cités ci-dessous :

- La fiche de renseignements/fiche d'inscription et fiche sanitaire complétées.
- Photocopie des vaccins.
- Photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile.
- Photocopie du test d'aisance aquatique pour les activités « dites » aquatique/nautique.
- Règlement de la cotisation annuelle de 8€, valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante (règlement en numéraire ou en chèque à l'ordre du Trésor Public).

Pour des raisons de responsabilité, d'organisation, et de sécurité, un enfant ne pourra être admis sans inscription préalable.

#### **Les plannings :**

Un planning d'activités vous sera communiqué par mail au plus tard une semaine avant chaque période de vacances scolaires. Vous pouvez également vous procurer celui-ci en mairie ou trouver le planning d'activités sur <https://espacejeunes.querrien.bzh>

Un planning d'activités vous sera communiqué par mail la dernière semaine de chaque mois, pour les mercredis après-midi et vendredi soir du mois suivant. Vous pouvez également vous procurer celui-ci en mairie ou trouver le planning d'activités sur <https://espacejeunes.querrien.bzh>

Dans le cas où vous ne nous auriez pas transmis d'adresse électronique, ces plannings sont à votre disposition en mairie ou sur <https://espacejeunes.querrien.bzh>

Certaines activités sont payantes. L'inscription à une activité payante n'est validée qu'à réception du règlement de celle-ci. Le responsable de la structure se réserve le droit de libérer la place avant le départ pour la sortie ou le début d'activité, en cas de non-paiement de l'activité.

Si vous souhaitez annuler une inscription sur une activité payante, veuillez prévenir par mail 24h avant celle-ci. Passé ce délai, un justificatif vous sera demandé (certificat médical...).

Le règlement peut se faire en numéraire ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public) et uniquement auprès du régisseur, Enrick Le Bihan.

**Attention : Plus le règlement se fait tardivement, moins il y a de place disponible. Seul le paiement d'une activité payante valide l'inscription à celle-ci !**

### **3- Encadrement**

L'accueil est assuré par Enrick Le Bihan (responsable de l'espace jeunes), Manon Boënnec et Clémence Grolleau (animatrices) et pourra être élargi aux acteurs de la vie associative Querrienne, Locunoloise et Trémévenoïse, ou d'autres intervenants extérieurs.

### **4- Sécurité**

L'assurance responsabilité civile et l'assurance extra-scolaire sont obligatoires pour les enfants inscrits.

En cas d'accident d'un enfant durant les activités, les dispositions suivantes seront suivies :

- En cas de blessures bénignes, les premiers soins seront assurés par l'encadrant.
- En cas d'accident, de chocs violents ou de malaise persistant, l'encadrant ou l'intervenant fera appel aux urgences médicales (pompiers : 18, Samu : 15, centre de soins : 02.98.71.32.57).
- En cas de transfert à l'hôpital, l'enfant ne pourra être transporté dans un véhicule personnel. La famille sera prévenue et une personne sera désignée pour l'accompagner à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers. L'encadrant ou l'intervenant rédigera un rapport qu'il communiquera immédiatement à la mairie et aux organismes contrôlant l'accueil (nom et prénom de l'enfant, date, heure, faits, et circonstances de l'accident.).

### **5- Lieux d'animations**

Les enfants seront accueillis dans les locaux de « l'ancienne école privée » située 6 rue Hent Gwen, 29310 Querrien. Certaines activités se dérouleront dans d'autres bâtiments communaux (salle multifonctions, foyer, bibliothèque, gymnase (école publique), terrain multisports, stade...) ou hors communes lors des sorties extérieures.

### **6- Retards et absences**

Tout enfant inscrit à une ou des activité(s) se doit d'être présent. En cas d'absences répétées sans motif, l'équipe pédagogique se réservera le droit de le refuser.

La famille qui serait en retard pour récupérer son enfant se doit d'alerter dès que possible le responsable de la structure, Enrick Le Bihan au **06.07.15.34.89** ou par mail sur [espacejeunesquerrien@gmail.com](mailto:espacejeunesquerrien@gmail.com)

En cas d'absence d'un enfant inscrit au sein de la structure, la famille doit prévenir au plus vite le responsable de la structure, Enrick Le Bihan au **06.07.15.34.89** ou par mail sur [espacejeunesquerrien@gmail.com](mailto:espacejeunesquerrien@gmail.com)

### **7- Conduites à respecter**

Quelques règles de vie élémentaire pour les enfants :

- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants,
- Respecter le règlement en vigueur,
- Respecter le matériel mis à disposition,
- Interdiction de fumer,
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.
- Le téléphone portable ne sera pas autorisé sur les temps d'activités

Tout manquement à la discipline, ou toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- D'un avertissement aux parents,
- D'une exclusion temporaire en cas de récidive,
- D'une exclusion définitive.

**La signature du règlement intérieur** entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à Querrien, le .. / .. / 20..

**Signature enfant**

**signature(s) parent(s) / tuteur(s)**



### **Documents à joindre impérativement :**

- Fiche d'inscription et de renseignements
- Fiche sanitaire
- + photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Photocopie du test d'aisance aquatique pour pouvoir participer aux activités « dites » aquatiques et nautiques
- Règlement de la cotisation annuelle (8€), valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante

*Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont traitées par la Mairie de Querrien afin de répondre à votre demande d'exercice d'un droit sur le fondement de ses obligations légales et réglementaires. Toutes les informations vous concernant et permettant d'identifier votre demande sont obligatoires pour nous assurer du bon traitement de cette dernière et pour assurer l'inscription de votre enfant et sa prise en charge dans les meilleures conditions possibles. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux personnes employées par la commune en responsabilité des enfants. Les parties prenantes susceptibles de disposer d'informations nominatives vous concernant en seront destinataires. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par mail à l'adresse [dpo@querrien.org](mailto:dpo@querrien.org) ou par courrier à Mairie de Querrien - DPO - 7 Place de l'église - 29310 Querrien. Tél : 02.98.71.34.21.*